

REGLEMENT PARTICULIER CIRCUIT TOUT-TERRAIN

*Les articles non repris dans le règlement particulier sont conformes
à la réglementation générale de la discipline.*

FINALE NATIONALE DES CHALLENGES AUTOCROSS et SPRINT CAR 2023 Le 28 et 29 octobre 2023

Note : lorsqu'une compétition prévoit des disciplines en doublure, il y a lieu de compléter le règlement particulier de la compétition par des règlements particuliers de chaque discipline, en ne reprenant que les articles qui sont différents.

(Seules les informations mentionnées aux articles 1 à 11 doivent être renseignées. Toute autre information sera annexée au présent règlement.)

ARTICLE 1. ORGANISATION

L'ASA du BERRY organise le 28 et 29 octobre 2023 avec le concours de l'association Team Feuillade une compétition automobile nationale d'autocross et sprint car . Intitulée « Finale Nationale des Challenges Autocross et Sprint Car 2023 ».

– **ELIGIBILITE** La finale nationale des challenges AC-SC est réservée aux pilotes qualifiés selon le règlement spécifique disponible en annexe et sur les sites des challenges CORAC, ORNEC, OUEST et SEAC. La date de fin de qualification est fixée au 08 octobre 2023.

Cette compétition ne compte pour aucun Championnat, aucune Coupe, aucun Trophée et aucun Challenge .

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile le 21/08/2023 sous le n° LRSAC 030/2023 .et par la FFSA sous le permis d'organisation numéro 618 en date du 04/10/2023.

1.1P. OFFICIELS

Liste minimum non limitative – à compléter selon règlement spécifique de chaque discipline

Observateur de la FFSA	Néant	
Président du Collège des Commissaires Sportifs	RIOUX Dominique	Lic.N° 14770
Membres du Collège	MITRAC Danièle	6151
	GUILLIER Gilles	2504
Directeur de Course	RAINAUD Christian	6150
Secrétariat direction de course	MARROT RIOUX Annie	14769
Secrétaire Main courante	MOREAU France	13620
Directeur de Course adjoint	GOULLIER Stéphane	189942
	COLOMB Patrick	12855
	CENTIMES Gérard	31211
Adjoints à la Direction de Course	HERBEUVAL René	136959
Directeur de course vidéo	LEONATE Michel	12844
Main courante DC vidéo	BARET Evelyne	242849
Commissaires Techniques Responsable	LOBROT Martial	114567

	ROQUES Jean Pierre	178808
	RICHARD Yves	4953
	TENA Emile	124058
	JACQUET Nicolas	196544
	BROUSSE Guy	48007
Chargés des relations avec les concurrents	VAN WONTERGHEM Fabrice	1183
	BEAU Cécile	172903
Chronométrateur(s)	GAASCH Patrice	32392
	BERGUES Sarah	131841
	VELLA Séverine	207829
	MARTINEAU Freddy	12279
Commissaire responsable du Parc Fermé	CHARBONNIER Claude	7053
Responsable de la mise en place des moyens de secours et de la remise en état du terrain	FEUILLADE Jacky	
Médecin Chef	Dr CHETOU	
Responsable Sécurité	FEUILLADE Jacky	
Responsable du service presse	BOUSSEAU Florian	206910
Speakers	MOREAU Patrick	13621
	LEGENTILHOMME Julien	245099
Juges de Faits	RECH Martine	3382

L'organisateur s'engage à ne porter sur ce règlement que des noms d'officiels en possession de leur licence pour l'année en cours, correspondant à leur fonction et ayant confirmé par écrit, leur participation à la compétition.

L'organisateur administratif est l'ASA du BERRY et l'organisateur technique est l'association Team Feuillade.

1.2P. HORAIRES

Parution du règlement	Dès réception du Visa
Clôture des engagements	Le 18 octobre 2023 à minuit
Publication de la liste des engagés	Le 26 octobre 2023 sur les sites des challenges AC-SC
Date et lieu de la compétition	28 et 29 octobre 2023 circuit de Issoudun Migny (36 Indre)
Vérifications	7h00 à 9h00 le 28/10 2023
1 ^{ère} réunion du Collège des Commissaires Sportifs	Le 27 octobre 2023 à 18h30 salle du collège
Briefing obligatoire	Le 28/10/2023 après la manche B
Horaire des essais libres	néant
Horaire des essais chronométrés	A partir de 9h00 le 28/10/2023
Horaire de la course	LE 28/10 Début de la manche A à l'issue des essais chronométrés.
Affichage des résultats provisoires	15 minutes après la dernière finale
Remise des prix	A l'arrivée de chaque finale ou 15 mn après la dernière finale. Cette précision sera faite lors du Briefing oral samedi 28 Octobre.

Horaires de la course. Samedi 29 Octobre.

Début de la manche A à l'issue des essais chronométrés. (Jusqu'à la Division Sprint-Girl)
Coupure repas.

13h30. Suite de la manche A.

Manche B à l'issue de la Manche A. (Fin manche B 18h30 maxi.)

Briefing Pilotes obligatoire

15mn après la fin de la Manche B devant le PC



Horaires de la course. Dimanche 29 Octobre

De 8h00 à 17h30 Maxi (Coucher du soleil le 29 Octobre à Châteauroux, 17h43).

1.3P. VERIFICATIONS

Les vérifications administratives et techniques se dérouleront le samedi 28 octobre 2023 de 7h00 à 9h00 au local technique. Il n'y aura pas de convocation individuelle, à la parution de la liste des engagés celle-ci tiendra lieu de convocation aux contrôles administratifs et techniques, si le pilote n'a pas reçu sa confirmation d'engagement, il lui appartient de prendre contact avec le secrétariat de l'organisation.

ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

3.1P. ENGAGEMENTS

Les engagements pour les pilotes qualifiés (Voir annexe « Règles spécifiques de qualification finale des challenges AC-SC») seront pris sous forme dématérialisés par le biais de la plateforme « engagés sport.fr ».

A partir de la parution du présent règlement et jusqu'à la date de clôture des engagements qui est fixée au mercredi 25 octobre 2023 à minuit. Pour être pris en compte, les droits d'engagements devront obligatoirement être acquittés lors de l'inscription. Ils sont fixés à :

- 140 € jusqu'au mercredi à minuit de la semaine avant la compétition ensuite 190 € jusqu'au mercredi avant la course
- 280€ sans la publicité facultative de l'organisateur(x2).

Si quatre jours avant la compétition, le nombre des engagés est inférieur à 160 l'organisateur se réserve le droit d'annuler sa compétition. Les droits d'engagements seront alors intégralement remboursés.

3.2P. EQUIPAGES

Chaque voiture aura un pilote licencié à bord. Une voiture ne pourra pas être pilotée par DEUX pilotes (à l'exception de la division sprint girl).

Chaque concurrent devra présenter aux vérifications une licence valable pour la discipline en cours de validité.

La présentation du permis de conduire n'est pas demandée.

ARTICLE 4. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1P. VOITURES ADMISES

Liste des groupes admis, conformément au règlement de la FFSA.

4.4P. NUMEROS

Les numéros ne seront pas fournis par l'organisateur. Le prix des numéros n'est pas compris dans les droits d'engagement.

ARTICLE 5. PUBLICITE

La publicité obligatoire et facultative si présente sera publiée par un communiqué de l'organisation qui sera remis au plus tard aux vérifications administratives.

ARTICLE 6. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. PARCOURS

La Finale Nationale des Challenges AC-SC 2023 se déroulera sur le circuit « Issoudun-Migny » Il est long de mètres et la largeur est comprise entre 12 mètres et 15 mètres.

Le circuit a été agréé par la F.F.S.A. « Homologation en cours » en date du.....2023 sous le numéro.....AC Nat

L'accès au circuit se fait depuis la ville d'Issoudun et le village de Migny, dans l'Indre (36) en suivant le fléchage.

6.7P. TABLEAU D’AFFICHAGE

Le tableau d'affichage sera situé derrière le PC et la salle du CCS Les concurrents assumeront les conséquences éventuelles de l'ignorance des dispositions et classements qui seront affichés. Toutes les informations officielles seront portées exclusivement sur le tableau d'affichage virtuel (ITS Résultat). Conforme à l'art 6.4 de la réglementation générale Autocross et Sprint Car 2023.

6.8P. PERMANENCE

Pendant la manifestation, une permanence sera tenue par le chargé des relations avec les concurrents à coté du PC et tableau d'affichage, Il est également possible de contacter l'organisation avant et pendant la compétition aux numéros de téléphone suivants : 06 15 51 12 07 ou/et 06 07 33 97 38.

ARTICLE 7. DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Horaires, nombre de tours/manches détaillés en annexe.

7.2P. BRIEFING

Le briefing écrit des pilotes sera disponible et diffusé sur les sites des Challenges AC-SC et l'application ITS Résultats .

7.6P. PARC FERME FINAL

Selon règlement spécifique de chaque discipline

ARTICLE 9. CLASSEMENTS

Les modalités du classement général figurent dans la réglementation générale de chaque discipline.

Le classement officiel provisoire sera affiché 15 minutes maximum après chaque finale. Il deviendra définitif 30 minutes après l'heure d'affichage du résultat provisoire, sauf dans le cas d'une réclamation ou d'un avis du Collège des Commissaires Sportifs.

ARTICLE 10. PRIX

10.2P. PRIX EN ESPECES

Les prix suivants seront distribués pour un total de 5940 €.

Détail des prix en € :

Les prix seront attribués aux 5 premiers de chaque catégorie : - 1^{er} 200 € - 2^{ème} 150 € - 3^{ème} 125 € - 4^{ème} 100 € - 5^{ème} 85 €

Ces prix en espèces pourront être inférieurs et adaptés en fonction du bilan financier de l'épreuve. Ils seront envoyés par courrier dans un délai de 15 jours après l'épreuve.

10.3P. COUPES

Une coupe ou trophée sera remis au 3 premiers de chaque finale.

10.4P. REMISE DES PRIX

A l'arrivée de chaque finale ou 15 mn après la dernière finale.
Cette précision sera faite lors du Briefing oral samedi 28 Octobre.

ARTICLE 11. REGLES TECHNIQUES ET DE SECURITE

11.1P. COMMISSAIRES PREVUS PAR L'ORGANISATEUR

Nombre de postes de commissaires de piste	6 postes
Nombre d'extincteurs par poste, type et capacité	2 par poste, type ABC, de 6Kg
Nombre de commissaires de piste, pendant l'épreuve	18

11.2P. MEDICALISATION

Conforme à l'article 2.2.2 /2.2.3 de la réglementation médicale, et à l'article IIA7 des RTS.

Le circuit est équipé d'un centre médical non permanent.

Le circuit n'est pas équipé d'une structure de soins intensifs.

Nombre d'ambulance pour les concurrents 2

Une ambulance sera-t-elle équipée du matériel nécessaire à la réanimation oui

Une équipe d'extraction est-elle prévue dans le respect du cahier des charges non

ANNEXE(S) COMPLEMENTAIRE(S)

Conventions entre l'organisateur administratif et le Comité d'organisation.

Règles spécifiques de qualifications pilotes Finale Nationale des Challenges AC-SC

Accord du Directeur de Course : joint pour Ligue et F.F.S.A.

*** Horaires détaillés de l'épreuve :**

- Samedi 28 octobre à partir de 9h00 :

**- Essais chronométrés: en suivant , une séance par division par série de 4 tours chronométrés.
Ordre de passage : conformément à la réglementation générale Autocross et Sprint Car 2023.**

- Manches qualificatives : samedi 28 octobre à partir de 13h00, et dimanche 29 octobre à partir de 8 h00, sur 5 tours.

- Demi-finales : dimanche 29 octobre sur 6 tours, après la fin des manches.

- Finales : dimanche 29 octobre sur 7 tours, après les 1/2 finales.

DIVERS :

Parc concurrents : les remorques vides seront susceptibles d'être garées en dehors du parc, ainsi que les voitures ou campings cars des accompagnants.

Usage de l'eau : à utiliser avec modération.